
Environnement et Gouvernements locaux

Rapport annuel
2021–2022

Environnement et Gouvernements locaux

RAPPORT ANNUEL 2021 – 2022

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3152-5 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3153-2 (version électronique anglaise)

ISBN 978-1-4605-3154-9 (version électronique française)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)

ISSN 2368-4437 (PDF : version anglaise)

ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

22-00118 | 2022.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Son Honneur l'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Gary Crossman
Ministre

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Son Honneur l'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Daniel Allain
Ministre

Lettres d'accompagnement

DE LA SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable Gary Crossman
Ministre de l'Environnement et du Changement
climatique

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport
annuel du ministère de l'Environnement et des
Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1^{er}
avril 2021 au 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de
mes sentiments distingués.



Heidi Liston
Sous-ministre

DU SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable Daniel Allain
Le ministre des Gouvernements locaux et de la
Réforme de la gouvernance locale,

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport
annuel du ministère de l'Environnement et des
Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1^{er}
avril 2021 au 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de
mes sentiments distingués.



Ryan Donaghy
Sous-ministre

Table des matières

| | |
|---|----|
| Message du ministre | 6 |
| Message du ministre | 7 |
| Message de la sous ministre | 8 |
| Message du sous ministre | 9 |
| Priorités du gouvernement | 10 |
| Faits saillants | 11 |
| Résultats en matière de rendement | 12 |
| Survol des opérations du Ministère | 16 |
| Vue d'ensemble des divisions et faits saillants | 17 |
| Information financière | 28 |
| Résumé des activités de recrutement | 30 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives | 31 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles | 33 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général | 35 |
| Rapport en vertu de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public | 37 |

Message du ministre

Au cours de l'exercice financier 2021 – 2022, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué de remplir son mandat en soutenant et en faisant la promotion de programmes qui non seulement protègent et améliorent notre environnement, mais qui protègent également nos citoyens.

Les effets des changements climatiques sont ressentis au Nouveau-Brunswick et nous prenons des mesures dès maintenant. Notre plan d'action actuel sur les changements climatiques, *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone*, est arrivé à son terme à la fin du mois de mars 2022, 76 pour cent de ses mesures étant terminées. L'accent est maintenant mis sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action sur les changements climatiques.

Le Secrétariat des changements climatiques a aidé 56 municipalités, trois commissions de services régionaux et trois collectivités des Premières Nations à achever leurs évaluations des vulnérabilités et leurs plans d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Le Nouveau-Brunswick est en tête du pays pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) et en bonne voie d'atteindre la cible nationale de 40 – 45 pour cent sous les niveaux de 2005. Cinquante et une collectivités ont élaboré des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du Fonds pour les changements climatiques, environ 36 M\$ ont été alloués à des dizaines de projets liés aux changements climatiques, dont 1,95 M\$ pour le programme d'encouragement pour les véhicules électriques, 250 000 \$ pour le programme de rénovation des logements des Premières Nations et 1,5 M\$ pour un partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick et la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick visant à promouvoir l'innovation dans les technologies propres.

Notre Centre d'hydrologie a franchi une étape clé avec la publication de nos cartes exhaustives et interactives des zones inondables qui utilisent les données et les technologies de modélisation les plus récentes pour signaler les zones à risque et qui intègrent les effets des changements climatiques. Bien que d'importantes inondations aient été épargnées à la province en 2021-2022, le Centre est un important partenaire du programme annuel Surveillance des cours d'eau, chargé de prévoir les inondations pendant la saison

des crues printanières et pendant les phénomènes météorologiques importants tout au long de l'année.

Notre Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) annuel a investi plus de 9 M\$ dans 266 projets axés sur l'environnement. Ces initiatives communautaires visent à lutter contre les changements climatiques, à créer des collectivités durables, à protéger notre environnement, à sensibiliser à l'environnement et à gérer les déchets. Nous avons publié notre premier rapport sur l'incidence du FFE qui a mis en vedette les nombreuses histoires de réussite de l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Le recyclage et le réacheminement des déchets sont également hautement prioritaires. Nous avons mobilisé le public et des modifications réglementaires sont entrées en vigueur pour notre programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et les produits de papier. Notre province est la première au Canada atlantique à avoir pris une mesure d'une telle importance.

La participation du public et des intervenants était toujours prioritaire pour nous quand nous avons rendu publics les rapports sur la qualité de l'eau et que nous avons lancé des portails de données – comme le portail des demandes de remboursement en ligne du FFE – pour faciliter l'accès à l'information.

Grâce à notre collaboration avec les intervenants et à nos nombreux partenariats, nous assurons la durabilité de l'environnement naturel du Nouveau-Brunswick pour les générations futures.

Du plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac au nettoyage des lieux dangereux et inesthétiques, le personnel d'EGL se surpasse jour après jour. Notre travail est diversifié et parfois difficile, mais grâce à votre dévouement et à votre détermination, nous réussissons à rendre cette province meilleure pour tous les Néo-Brunswickois.

C'est un honneur pour moi de travailler avec vous.



L'honorable Gary Crossman

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Ministère de l'Environnement et des
Gouvernements locaux

Message du ministre

Les progrès réalisés en vue de moderniser notre système de gouvernance locale ont franchi plusieurs étapes importantes pendant l'exercice financier 2021-2022, ce qui permettra au gouvernement provincial d'effectuer les changements nécessaires pour assurer un avenir dynamique et durable à tous les Néo-Brunswickois.

Nous avons rendu public notre document de discussion en avril et nous avons entamé une période de consultation rigoureuse qui s'est échelonnée sur plusieurs mois. Une réforme de cette ampleur comporte de nombreux volets, mais notre ministère a effectué un travail d'une qualité exceptionnelle avec tous les nombreux intervenants de l'ensemble de la province et avec les autres ministères provinciaux. L'esprit d'*Une équipe, un GNB* n'a jamais été aussi évident.

Notre période de consultation a été suivie par un document intitulé *Ce que nous avons entendu*, qui a servi ensuite de fondement à notre livre blanc, *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques* et viables. L'Assemblée législative a adopté une loi en décembre, ce qui a permis à la réforme de la gouvernance locale d'entrer officiellement en vigueur.

Notre province passera de 340 à 89 entités locales, tout en veillant à ce que la voix de tous les Néo-Brunswickois soit entendue, à l'accès de toutes les collectivités à des services et à une infrastructure de qualité et à ce que nous puissions nous développer. Les facilitateurs de la transition se sont mis immédiatement au travail en janvier avec les gouvernements locaux et avec les représentants des districts de services locaux et des commissions de services régionaux. La mise en place de nouvelles limites et la création de nouvelles cartes, la proposition de noms pour les nouvelles entités et le choix de la structure des conseils constituent leurs principales réalisations.

Cette réforme est la plus importante depuis 60 ans, mais elle n'est pas la seule grande initiative dont nous assurons la promotion.

Nous savons à quel point les Néo-Brunswickois attachent de l'importance aux animaux. Le Ministère a mis en œuvre plusieurs nouvelles modifications réglementaires pour mieux protéger les animaux au Nouveau-Brunswick et continue de consulter la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick et d'autres intervenants.

Des représentants des gouvernements locaux siégeaient au comité chargé d'examiner la situation du logement locatif. Le gouvernement provincial créera sous peu un

cadre de planification provincial pour uniformiser la planification à l'échelle du Nouveau-Brunswick et fournir un nouvel outil de planification du zonage inclusif afin que les gouvernements locaux poursuivent leur amélioration du logement abordable.

En partenariat avec le gouvernement fédéral, nous offrons une aide au financement de l'infrastructure aux gouvernements locaux et aux régions non constituées en gouvernement local de la province. Environ 70 M\$ ont été alloués à 101 gouvernements locaux et à 116 projets dans les régions non constituées en gouvernement local, pour un total d'approximativement 35 M\$. Les gouvernements locaux et les districts de services locaux ont également reçu du gouvernement provincial 75,6 M\$ de subventions de financement et de péréquation communautaires afin d'appuyer leurs besoins et de leurs priorités en matière de services.

La pandémie a continué de mettre notre détermination à l'épreuve, mais la planification et l'ingéniosité ont permis au gouvernement provincial d'organiser en mai 2021 les élections des gouvernements locaux et des conseils d'administration des régions régionales de la santé et des districts scolaires, qui avaient été reportées en 2020. Nous avons réussi à tenir des élections dans toutes les régions de la province, à l'exception d'une seule, qui était au prise avec une éclosion de COVID-19. Quelques semaines plus tard, ces résidents ont pu voter et, le 25 mai, tous les résultats ont été rendus publics. Nous avons tenu une session d'orientation municipale à nulle autre pareille à laquelle ont participé 450 membres des conseils et du personnel des commissions de services régionaux en utilisant des programmes en ligne et en effectuant des exposés.

Nous avons également tenu, pour la première fois, des élections virtuelles pour les districts de services locaux. Tout le monde a ainsi pu voter en ligne ou par téléphone, ce qui a protégé la sécurité du public, tout en permettant à beaucoup plus d'électeurs de voter.

Merci



L'hon. Daniel Allain

Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message de la sous ministre

Nous savons à quel point il importe de disposer d'une planification, d'une gestion et d'une réglementation adéquates de notre environnement et de nous assurer de leur application rigoureuse. En protégeant les zones écologiquement sensibles, en surveillant la qualité de l'air et de l'eau et en atténuant les effets des changements climatiques, nous faisons chaque jour toute la différence.

Les changements climatiques sont l'un des problèmes les plus importants de notre temps. Le Secrétariat des changements climatiques travaille avec les collectivités de tout le Nouveau-Brunswick pour les préparer aux effets des changements climatiques, tout en réduisant leur empreinte carbone. Nous travaillons également à l'échelle du gouvernement pour nous assurer de donner l'exemple.

Les investissements du gouvernement provincial dans les programmes d'efficacité énergétique et dans le Fonds pour les changements climatiques ont contribué à une réduction des gaz à effet de serre de plus de 43 000 tonnes dans le parc de bâtiments du gouvernement et 28 sites ont remplacé leurs combustibles par des produits à faibles émissions. Plus de 800 bâtiments appartenant au gouvernement ont été également ajoutés à l'outil ENERGY STAR® Portfolio Manager® aux fins de leur gestion.

Le Centre d'hydrologie se surpasse, et ce, pas seulement pendant la saison de prévision des crues, à titre de partenaire clé du programme Surveillance des cours d'eau. Cette année – grâce au travail du Centre – nos cartes des zones inondables ont été rendues publiques. Ces cartes interactives indiquent les zones exposées aux inondations, la fréquence et l'ampleur des crues et tiennent compte des changements climatiques.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement est un autre programme important pour l'amélioration de notre environnement au moyen de projets de petite ou de grande envergure dans toute notre province. Plus de 9M de dollars ont été investis dans 266 projets communautaires, en plus de quelque 350 000 \$ alloués à des projets profitant à l'ensemble de la province.

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file de la gestion et du recyclage des déchets solides au Canada

atlantique. Une fois mis en œuvre, le programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et le papier imprimé augmentera les possibilités de recyclage, détournera des matières des sites d'enfouissement et obligera les grands producteurs à réduire leurs emballages. En reconnaissance de la contribution des centres de remboursement à nos efforts de recyclage, nous avons augmenté les frais de manutention.

Pendant que nous poursuivons le travail sur ce front, nous avons également lutté contre les décharges illégales en lançant une campagne d'information sur les réseaux sociaux et nous avons facilité le nettoyage de dizaines de lieux dangereux ou inesthétiques.

Grâce au travail du Ministère et des intervenants, le plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac caractérisera l'état du bassin hydrographique, déterminera les enjeux liés à la qualité de l'eau et établira les objectifs et les mesures qui permettront d'améliorer et de protéger la qualité de l'eau à long terme.

Ce ne sont que quelques exemples des programmes et des projets que nous mettons en œuvre afin que notre province se distingue sur le front de l'environnement.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux préserve et améliore notre environnement naturel en franchissant des étapes clés et en collaborant avec les intervenants.

Je suis heureuse de travailler avec une équipe aussi dévouée et d'être témoin des résultats de notre effort collectif.

It's pleasure to work with such a dedicated team and to see the results of our collective effort.



Heidi Liston

Sous-ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message du sous ministre

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux continue d'atteindre ses objectifs en s'efforçant d'assurer un avenir meilleur pour tous les Néo-Brunswickois.

La modernisation de notre système de gouvernance locale par voie de réforme est un exemple éloquent de la façon dont nous informons le public et nos intervenants. Nous avons tenu de nombreuses séances de consultation des intervenants et du public et un grand nombre de leurs idées se sont retrouvées dans notre livre blanc, *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*.

Ce plan directeur de la réforme a été rendu possible grâce au dévouement du personnel du Ministère et d'autres organes du gouvernement. Le calendrier était d'une importance essentielle pour passer de notre document de discussion à la consultation, puis à la publication du livre blanc, mais nous avons respecté les échéances en nous retroussant les manches et en accomplissant notre travail.

Une loi a mis en place le processus des restructurations municipales qui vont être effectuées en 2022 et qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ces modifications élimineront le déficit démocratique pour environ 30 % des membres de la population qui n'ont pas actuellement leur mot à dire au sujet de la gouvernance de leur région.

Nos facilitateurs de la transition sont entrés en fonction au début de janvier pour diriger la mise en œuvre des changements dans les nouvelles entités et commissions de services régionaux. Les limites des entités ont été établies de manière définitive et la composition des conseils a été fixée.

La loi a été adoptée par l'Assemblée législative qui a autorisé la directrice générale des élections à retarder le scrutin dans une région en situation d'urgence, les élections municipales qui ont été reportées en 2020 ont eu lieu en 2021. Le vote s'est déroulé à la date prévue dans la majeure partie de la province, à l'exception

d'une seule région. Quand la situation s'est améliorée, cette élection a eu lieu et tous les résultats ont été rendus publics le 25 mai.

La séance d'orientation municipale est importante pour les nouveaux membres des gouvernements locaux et pour ceux qui sont réélus. Grâce à des moyens en ligne, en partenariat avec les associations municipales, nous avons animé une série de séances dynamiques et instructives en ligne.

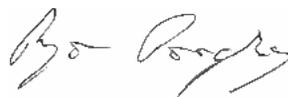
L'élection des représentants des districts de services locaux a constitué une autre première pour le Ministère. Là encore, nous avons été agiles et en mesure d'assurer la sécurité des personnes en leur permettant de voter en ligne ou au téléphone.

Notre ministère administre le Fonds pour le développement des collectivités pour le compte du gouvernement fédéral. Environ 70 M\$ ont été transférés à 101 gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick. Dans les régions non constituées en gouvernement local, 116 projets ont été approuvés pour un total d'environ 35 M\$.

Nous savons à quel point les animaux font partie de notre famille et c'est pour cela que nous avons renforcé les mesures législatives de protection des animaux.

Les réalisations dont nous pouvons être fiers sont nombreuses et je suis très reconnaissant des efforts quotidiens. Notre équipe est une équipe qui obtient des résultats et les Néo-Brunswickois bénéficient de votre dévouement.

Merci



Ryan Donaghy

Sous-ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickois

UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est notre vision – celle de notre organisation et de l'approche collaborative de notre fonctionnement. C'est notre voie d'avenir qui représente une fonction publique où les ministères, les professions et les secteurs travaillent en collaboration. Tous ensemble, nous apprenons, nous progressons et nous nous adaptons, et nous découvrons des méthodes de travail novatrices. Cela nous permet d'obtenir les résultats nécessaires pour les Néo-Brunswickois et nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais auparavant.

En tant qu'*Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- communiquent les uns avec les autres;
- travaillent de concert à des projets importants;
- favorisent l'atteinte des objectifs et la reddition de comptes.

GESTION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et l'examen de la stratégie. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves pour exécuter la stratégie, accroître la responsabilisation et stimuler l'amélioration de façon continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route de notre gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2021-2022 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et viable. Pour progresser vers la réalisation de cette vision, nous devons centrer notre attention sur les priorités de notre gouvernement :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;

- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

RÉPONSE À LA COVID-19

Dans le cadre des priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB en vue de répondre à la pandémie :

- en organisant le redéploiement volontaire de nombreux employés pour apporter notre aide dans les domaines prioritaires;
- en soutenant les ministères de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique dans la coordination des réunions virtuelles avec les intervenants ministériels (administrateurs de haut rang, maires, directeurs généraux des quatre associations municipales et des 12 commissions de services régionaux et représentants des districts de services locaux, députés de l'Assemblée législative et chefs et administrateurs de bandes des communautés des Premières Nations) concernant les mises à jour effectuées en temps utile au sujet de la réponse à la pandémie;
- en facilitant les réponses aux questions des intervenants concernant l'interprétation de l'ordonnance obligatoire et des mesures sanitaires de Travail sécuritaire NB et de la santé publique;
- en participant en tant que membre du Comité provincial des mesures d'urgence (CPMU); en participant à des séances d'information menées par l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB);
- en collaborant avec les membres du Comité de la haute direction du Ministère pour maintenir les fonctions ministérielles essentielles, déterminées dans le plan ministériel.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2021 – 2022, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'est concentré sur les priorités gouvernementales en prenant les mesures suivantes :

- Établissement et entrée en vigueur des modifications réglementaires du programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages et les produits de papier (EPP) afin d'exiger des industries de soumettre des plans à Recycle NB et, à terme, d'améliorer le recyclage des EPP et de réduire les effets sur les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick.
- Modification de la *Loi sur les récipients à boisson* pour améliorer le Programme de gestion des récipients à boisson en retirant à Alcool Nouveau-Brunswick Liquor (ANBL) la responsabilité exclusive de la distribution de boissons alcoolisées aux fins de l'application de la Loi et en transférant cette responsabilité aux distributeurs de boissons, en ajoutant de nouvelles exigences relatives au plan de recyclage et en permettant d'autres méthodes de remboursement aux centres de remboursement.
- Publication des résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour 2019, tirés de données sur les principaux polluants provenant de neuf stations de surveillance de la qualité de l'air, de cinq stations de surveillance des pluies acides et de 32 stations exploitées par l'industrie.
- Publication d'un rapport sur la qualité de l'eau potable, intitulé *La qualité de l'eau potable dans ma collectivité*, qui résume les données historiques sur la qualité de l'eau de 70 collectivités pendant la période de 1994 à 2017.
- Publication d'un rapport d'étape sur *Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick 2018-2028* : les progrès accomplis à ce jour sont notamment la mise en œuvre d'un programme de surveillance des eaux récréatives aux plages des parcs provinciaux, l'amélioration de la cartographie des terres humides et trois nouveaux portails de données en ligne sur la qualité de l'eau pour rendre l'information plus accessible.
- Mise à la disposition du public des cartes des zones inondables, un outil détaillé et interactif qui utilise les données et les technologies de modélisation les plus récentes pour informer les Néo-Brunswickois des zones sujettes aux inondations et des effets des changements climatiques sur les niveaux d'eau dans la province.
- Approbation du soutien financier d'Énergie NB par le Fonds pour les changements climatiques sur une période de trois ans pour financer le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques afin d'aider les Néo-Brunswickois à acheter un véhicule électrique et d'atteindre l'objectif provincial de 20 000 véhicules électriques d'ici 2030.
- Lancement de la mise en œuvre du plan de réforme de la structure de gouvernance locale et du système de prestation des services par la publication d'un livre vert, détaillant une série d'options de réforme et intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*. Le public et les intervenants ont participé à un vaste processus de consultation qui a culminé par la publication d'un rapport, « Ce que nous avons entendu », suivie d'une série de séances de mobilisation supplémentaires pour débattre des résultats du processus. Un livre blanc, intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*, détaille un plan de réforme exhaustif de la gouvernance locale pour le Nouveau-Brunswick.
- La *Loi sur la gouvernance locale*, la *Loi sur l'urbanisme*, la *Loi sur la prestation de services régionaux* et la *Loi sur l'impôt foncier* ont été modifiées en vertu de la *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale* afin de permettre la réforme de la gouvernance locale. Des facilitateurs de la transition ont été embauchés et des comités consultatifs ont été formés pour commencer à effectuer la transition vers la réforme dans toutes les entités de gouvernance locale restructurées.
- Le processus et le calendrier d'élection des comités consultatifs des districts de services locaux ont été adaptés pour faciliter les dispositifs sans contact, dont les réunions en ligne et le vote par correspondance. Dans le cadre de ce nouveau processus virtuel sans contact, 165 élections ont eu lieu.

Résultats en matière de rendement

Les renseignements ci-dessous décrivent certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

PROGRAMME DE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS D'EMBALLAGES ET DE PRODUITS DE PAPIER

La priorité, le résultat escompté et l'échéance

Il existe au Nouveau-Brunswick des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol, ainsi que pour les déchets électroniques. En 2019, le gouvernement provincial a annoncé qu'un autre programme de REP sera créé pour les emballages et le papier imprimé (EPI) en fin de vie, en collaboration avec Recycle NB et les intervenants, et qu'il sera opérationnel au printemps ou à l'été 2023.

L'établissement d'un programme de détournement des déchets réglementé à l'échelle de la province en utilisant l'approche de la REP réduira considérablement les déchets dans la province, augmentera les possibilités pour les Néo-Brunswickois de récupérer, de réutiliser et de recycler des articles comme les emballages de plastique, les sacs à usage unique et les produits en papier dans toute la province et rendra les producteurs responsables du financement et de la gestion du programme de détournement de ces déchets. Quand il sera mis en œuvre, le Nouveau-Brunswick sera la première province au Canada atlantique à s'être dotée de ce programme.

Pourquoi c'est important

La quantité croissante des EPI après consommation est préoccupante pour le public. Les EPI représentent approximativement 20 pour cent des déchets enfouis dans les six sites d'enfouissement régionaux en activité dans la province. À l'heure actuelle, les commissions de services régionaux (CSR) et les gouvernements locaux ont établi des programmes de recyclage volontaire des EPI en fin de vie et financent la gestion (collecte, enfouissement, récupération et recyclage) de ces matières. On estime que les Néo-Brunswickois détournent déjà 30 pour cent des EPI dans le cadre des programmes existants. On prévoit que la mise en place d'un programme de REP permettra d'en détourner plus de 60 pour cent.

L'établissement d'un programme réglementé de détournement des déchets d'EPI en fin de vie en appliquant l'approche de la REP rendrait les producteurs responsables de la gestion de ces matières. La responsabilité historique de la gestion de ces matières

passerait ainsi des contribuables, qui financent actuellement le secteur public à cette fin, aux producteurs, ce qui économiserait environ 16 M\$ par an aux CSR et aux gouvernements locaux. Ce changement permettrait également d'uniformiser à l'échelle de la province l'approche de la gestion des EPI en fin de vie.

Cinq administrations canadiennes disposent d'un programme réglementé de détournement des déchets d'EPI en fin de vie qui applique l'approche de la REP. Ces provinces (la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec) représentent environ 80 % de la population canadienne. Par conséquent, les coûts à la charge des consommateurs ne devraient pas augmenter, puisque l'établissement des prix à l'échelle nationale par les grandes sociétés multinationales tient déjà compte du coût de ces programmes.

Rendement général

Cette initiative est sur la bonne voie et respecte le calendrier. Les commentaires du public, ainsi que ceux provenant d'autres organisations environnementales, ont été positifs.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Après d'importantes consultations des intervenants, le Ministère a modifié le *Règlement sur les matières désignées*, établi en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, aux fins de l'adoption des principaux points de réglementation clés à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de détournement des déchets d'EPI, fondé sur l'approche d'EPR, et a publié le projet de règlement pour solliciter les commentaires du public. Les modifications réglementaires ont été soumises, approuvées et sont entrées en vigueur le 14 octobre 2021.

Recycle Nouveau-Brunswick exerce son rôle de supervision et travaille actuellement avec les intervenants afin que le programme soit opérationnel au printemps ou à l'été 2023.

PLAN D'ACTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2016-2030

La priorité, le résultat escompté et l'échéance

En décembre 2016, le Nouveau-Brunswick a publié un plan d'action complet sur les changements climatiques, intitulé *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Le plan décrivait les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs climatiques pour la province. Le plan d'action comptait 118 mesures qui visaient à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en favorisant la croissance économique et en renforçant la résilience de la province aux changements climatiques grâce à des mesures d'adaptation. Il accordait une plus grande importance aux énergies renouvelables, il établissait une approche concertée pour favoriser l'efficacité énergétique et il prévoyait l'élimination progressive de l'utilisation du charbon dans la production d'électricité. Au début de 2021, le gouvernement provincial s'est engagé à terminer 75 % des mesures du plan d'ici le 31 mars 2022.

Pourquoi c'est important

Les changements climatiques touchent déjà le Nouveau-Brunswick. De nos côtes à nos rivières, en passant par nos terres agricoles et nos forêts, les changements climatiques se répercutent sur la santé de notre environnement et le bien-être des Néo-Brunswickois. Prendre des mesures pour réduire les émissions de GES, se préparer aux effets des changements climatiques et renforcer la résilience est nécessaire pour éviter les pires effets des changements climatiques.

Rendement général

Au cours des cinq dernières années (de 2017 à 2022), le gouvernement provincial a continué de réaliser des progrès au chapitre du renforcement de la résilience et de la réduction des émissions de GES en élaborant et en mettant en œuvre une multitude d'initiatives, de projets et de lois.

Les actions relatives aux changements climatiques sont une responsabilité partagée. Grâce au travail de plusieurs ministères, au financement et aux collaborations, ce plan d'action a été couronné de succès. Quand il est arrivé à son terme, 90 des 118 mesures étaient terminées, soit 76 pour cent de celles-ci, dépassant ainsi son objectif. Ces mesures ont permis au Nouveau-Brunswick d'atteindre son objectif de 2020 pour les émissions de GES et de préparer le terrain pour l'objectif de 2030.

Afin de continuer sur cette lancée, la publication d'un plan d'action sur les changements climatiques est prévue en 2022.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Modification des agréments d'exploitation des installations industrielles qui émettent au moins 10 000 tonnes de gaz à effet de serre par année, exigeant qu'elles déclarent leur quantité d'émissions de GES au moyen de la plateforme Web de déclaration à guichet unique du gouvernement fédéral.

Mise sur pied du Comité de coordination d'experts établi en vertu du Cadre pancanadien, qui comprend des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Coprésidence, avec le Maine, du Groupe de travail sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) et publication du rapport sur la coordination régionale pour la planification de la résilience et de l'adaptation (*Regional Coordination for Resiliency and Adaptation Planning*) qui décrit comment les États, les provinces et le groupe de travail sur les mesures d'adaptation peuvent agir pour permettre l'adaptation aux changements climatiques.

Achèvement de trois projets, dans le cadre du programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA) de Ressources naturelles Canada.

Augmentation de la taxe provinciale sur le carbone de 30 \$/tonne à 40 \$/tonne et affectation des revenus supplémentaires aux initiatives relatives aux changements climatiques en 2020 – 2021 et au Fonds pour les changements climatiques en 2021 – 2022.

Conception et lancement d'une campagne de communication pour informer les Néo-Brunswickois sur les causes des changements climatiques et sur leurs effets sur la province et pour définir des possibilités de participation aux solutions.

Publication d'un rapport d'étape final, *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick – Rapport d'étape 2022 : Sommaire détaillé*, qui souligne les travaux qui ont été et qui seront menés au Nouveau-Brunswick pour opérer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone et pour renforcer sa capacité de préparation aux effets de l'évolution du climat.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'INONDATION

La priorité, le résultat escompté et l'échéance

Les dangers et les risques de catastrophes ont toujours été préoccupants; toutefois, les changements climatiques exigent de s'adapter à des phénomènes plus intenses et plus fréquents. Le Ministère est chargé de surveiller les conditions environnementales actuelles, de fournir des services d'essais scientifiques, d'interpréter et d'évaluer l'état de l'environnement au Nouveau-Brunswick et de produire des rapports à ce sujet. Il lui incombe également de fournir des données interprétées, des prévisions et des conseils pour faciliter la prise de décisions éclairée.

Les interventions en cas de catastrophe ont été traditionnellement réactives, mais des expériences récentes ont démontré l'avantage d'investir dans des mesures de prévention proactives. Dans la mesure 96 de *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, le Ministère s'est engagé à renouveler et à bonifier ses données sur les risques d'inondation et sa cartographie d'ici le mois de mars 2022 pour tenir compte des effets prévus des changements climatiques, et ce, parallèlement à l'élaboration d'une déclaration d'intérêt provinciale sur les risques d'inondation et le climat.

Pourquoi c'est important

Les changements climatiques contribuent aux phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophiques qui se produisent un peu partout au Canada. Au Nouveau-Brunswick, les inondations posent un problème potentiel à longueur d'année et elles peuvent être causées par un ou plusieurs des facteurs suivants : pluies abondantes, embâcles, fonte des neiges et ondes de tempête sur la côte.

L'application des cartes des zones inondables du Nouveau-Brunswick affiche une série de cartes des risques d'inondation pour la province en utilisant les données et les technologies de modélisation les plus récentes. Les cartes indiquent l'emplacement, la fréquence et la hauteur prévus des inondations côtières et intérieures au Nouveau-Brunswick pour signaler les zones à risque en tenant compte des futurs effets des changements climatiques. L'application permet aux utilisateurs de connaître les zones côtières et à proximité des rivières pouvant être inondées et elle intègre les effets possibles des changements climatiques jusqu'à l'année 2100.

L'application a été conçue pour aider les Néo-Brunswickois à comprendre les risques d'inondation.

Ces renseignements peuvent être utiles pour aider les gouvernements et les collectivités à prendre des décisions relatives à l'emplacement et à la conception de maisons, de bâtiments commerciaux, de routes et d'autres infrastructures importantes. Les collectivités peuvent également utiliser ces renseignements pour prévoir l'augmentation des risques d'inondation découlant des changements climatiques. Les particuliers peuvent utiliser cet outil pour déterminer comment protéger leur infrastructure, comme les maisons et les chalets, et prévoir des itinéraires d'évacuation en cas d'inondation.

Rendement général

Cette initiative a été achevée dans les délais prévus. La rétroaction du public, des organisations gouvernementales, d'autres provinces et des autres ministères du Nouveau-Brunswick a été positive.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Les cartes précédentes des zones inondables, créées entre les années 1970 et 1990, ont été mises à jour avec l'aide du gouvernement du Canada et en utilisant les projections tirées de *Updated Sea-Level Rise and Flooding Estimates for New Brunswick Coastal Sections 2020*, de R.J. Daigle Enviro, et du *Rapport hydrotechnique : Cartographie des zones intérieures des terres continentales du Nouveau-Brunswick*, de l'Université de Moncton.

Mise en service de l'application de visualisation en ligne des cartes des zones inondables du Nouveau-Brunswick sur le site Web GeoNB, avec le soutien du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du Programme national d'atténuation des catastrophes de Sécurité publique Canada.

Publication d'une nouvelle page Web sur les inondations au Nouveau-Brunswick contenant des renseignements historiques sur les inondations au Nouveau-Brunswick et offrant un accès centralisé aux applications sur les inondations, au programme Surveillance des cours d'eau, à la Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick, à des renseignements pertinents sur le rétablissement après une inondation et à une galerie d'images, entre autres.

À la suite de la mise en service de l'application de visualisation en ligne et de la publication de la page Web, le Ministère a animé trois séances d'information du public.

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE

La priorité, le résultat escompté et l'échéance

La réforme de la gouvernance locale est le processus d'adaptation de notre système de gouvernance locale actuel à nos besoins. Ce processus de réforme consiste à comprendre les enjeux et les défis auxquels fait face notre système de gouvernance locale et les relations entre ceux-ci, à étudier les options pour régler les problèmes et à mettre en œuvre les changements qui amélioreront les choses pour le mieux.

La vision et le résultat visé pour la réforme de la gouvernance consistent à créer « des collectivités dynamiques et viables qui travaillent ensemble dans le but d'améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois ».

La réforme de la gouvernance locale a véritablement commencé en janvier 2021 et s'est poursuivie à un rythme soutenu par la suite. 2021 – 2022 a été l'année de la planification, de la consultation, de l'évaluation des options, de la communication des priorités et des plans et du coup d'envoi de la mise en œuvre. 2022 sera une année de transition qui préparera le terrain pour la mise en œuvre du nouveau système de gouvernance locale qui débutera le 1^{er} janvier 2023.

Pourquoi c'est important

Au cours du processus de réforme de la gouvernance locale, il est apparu clairement que le statu quo ne répond plus aux besoins et aux désirs des Néo-Brunswickois. Son maintien aurait entraîné la perte d'infrastructure et la réduction des services et des niveaux de service pour certaines collectivités et les aurait privées de possibilités de développement économique.

Les changements proposés dans le plan de réforme de la gouvernance locale, exposés dans le livre blanc *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*, assureront une assiette fiscale élargie aux gouvernements locaux et aux districts ruraux qui aidera ces entités à offrir un niveau de service supérieur et plus durable à leurs résidents. Ces changements permettront également un partage plus équitable des coûts des services, encourageront une meilleure collaboration et réduiront la concurrence improductive entre les collectivités d'une même région. La nouvelle structure permettra de mieux tirer parti des débouchés économiques et de relever divers défis environnementaux et sociaux.

Rendement général

Cette initiative suit son cours et atteint les résultats attendus. La planification, l'évaluation des options, les consultations et la rédaction des plans et des mesures législatives tout au long de 2021 – 2022 ont été assurées en totalité par une équipe d'experts internes de l'ensemble du GNB, sous la direction du ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale. La réforme de la gouvernance locale bénéficie de sa nature collaborative qui fait appel aux contributions et à la participation de tous les ministères et de multiples intervenants externes, dans l'esprit véritable d'Une équipe, un GNB.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Publication du livre vert intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*, pour présenter au public et aux intervenants les options aux fins d'analyse des diverses voies vers un système de gouvernance locale plus viable.

Consultation officielle des intervenants et du public : 25 séances de consultation auxquelles plus de 1 100 personnes ont participé, quatre groupes de travail d'experts en la matière, 120 mémoires, des centaines de courriels et de lettres de résidents et d'intervenants et plus de 1 200 réponses à un sondage en ligne. Un sommaire de la consultation, intitulé *Ce que nous avons entendu*, et 11 séances de mobilisation du public et des intervenants leur ont fait suite.

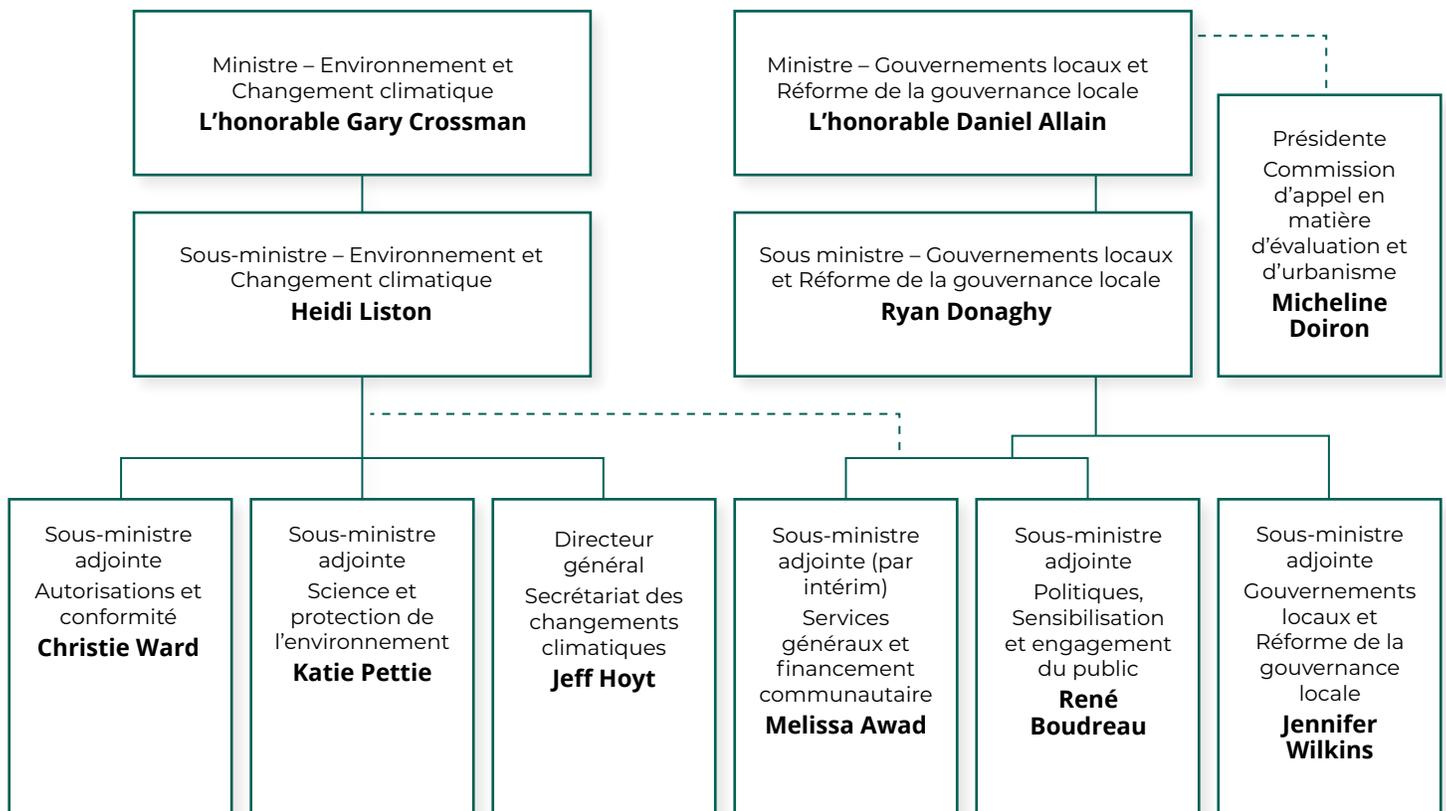
Publication du livre blanc intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*, qui expose le plan du gouvernement pour la réforme de la gouvernance locale et, en décembre 2021, approbation du projet de loi 82 : *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale*.

Embauche de facilitateurs de la transition et création de comités consultatifs pour entreprendre la mise en œuvre, en commençant par la détermination des limites territoriales, des limites des quartiers et de la structure électorale pour toutes les entités de gouvernance locale nouvellement restructurées.

Survol des opérations du Ministère

Le mandat du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion de l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets, à veiller à l'application et au respect des règlements et des lois sur l'environnement et à favoriser le dynamisme des collectivités en offrant des consultations efficaces et en assurant la liaison avec les administrations municipales en matière de gouvernance et en administrant les districts de services locaux (DSL).

ORGANIGRAMME DES ÉCHELONS SUPÉRIEURS



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET D'URBANISME

La **Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme** est autonome, mais elle relève du ministère des Gouvernements locaux à des fins administratives, comme la dotation en personnel et l'allocation budgétaire.

La Commission est chargée d'entendre les appels et de rendre des décisions sur les questions suivantes :

- les appels en matière d'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur l'évaluation*;
- les appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*;
- les appels de décisions des comités du patrimoine locaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

La Commission tient des audiences par l'intermédiaire de onze comités régionaux qui se réunissent au besoin et à l'endroit requis dans la province. Chaque comité est composé d'un président et de deux membres nommés par leur région respective. Le président de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme peut présider l'audience d'un appel ou désigner un des trois vice-présidents pour présider une audience.

DIVISION DES AUTORISATIONS ET DE LA CONFORMITÉ

La **Division des autorisations et de la conformité** est chargée d'administrer et de gérer des programmes et des activités de réglementation, ainsi que de répondre aux demandes de renseignements et aux questions du public concernant les programmes ministériels et les urgences environnementales.

La Division est composée de la Direction des autorisations, de la Direction du réacheminement des déchets, de la Direction des opérations régionales et de la conformité et de la Direction de la gestion des eaux de source et de surface.

Faits saillants

- En tout, 105 appels ont été interjetés en vertu de la *Loi sur l'évaluation*. De ce nombre, 84 avaient trait à des biens résidentiels et 21, à des biens commerciaux.
- En tout, 133 appels en matière d'évaluation ont été réglés à la suite d'une audience ou de leur retrait par l'appelant avant la date prévue de l'audience. La Commission a traité 82 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 51 appels en matière d'évaluation foncière commerciale.
- À la fin de l'exercice financier, 61 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et cinq appels en matière d'évaluation foncière commerciale en suspens ont été reportés.
- Dix-sept appels en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres ont été interjetés et 23 ont été réglés en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Onze appels ont été reportés.
- Un appel a été interjeté et reporté en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

La **Direction des autorisations administre** trois programmes de base, soit les autorisations, la vérification de la conformité et l'information environnementale.

Autorisations

La Direction administre un programme d'autorisations qui comprend la gestion et la délivrance de licences, de certificats, de permis et d'agrément (c'est-à-dire des autorisations), qui sont exigés en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air*, de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et de la *Loi sur le contrôle des pesticides*, pour diverses activités réglementées susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement (air, terre et eau) de la province.

Vérifications de conformité

La Direction exécute également un solide programme de vérification de la conformité afin de déterminer si les autorisations sont respectées. Pour tous les problèmes de non-conformité constatés par le programme de vérification de la conformité, la Direction applique la Politique d'observation et d'exécution du Ministère afin de faire respecter les autorisations ou de prendre des mesures d'exécution.

Information environnementale

Le programme d'information environnementale est chargé de tenir à jour diverses bases de données pour appuyer les programmes de base de la Direction. Ces bases de données contiennent de l'information environnementale importante sur des propriétés particulières au Nouveau-Brunswick. Le Règlement sur les droits pour la fourniture d'information environnementale, déposé en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, accorde au ministre le pouvoir d'imposer des droits pour l'obtention d'information environnementale sur chaque propriété.

Faits saillants

- Dans le cadre du programme d'autorisations, la Direction a délivré environ 2 644 nouveaux permis, licences, certificats et agréments se répartissant comme suit : 154 permis relatifs aux pesticides; 1 228 licences et agréments de stockage de produits pétroliers; 362 permis et licences relatifs aux substances appauvrissant la couche d'ozone et 1 262 agréments relatifs à la qualité de l'air et de l'eau.
- Dans le cadre du Programme de gestion des sites contaminés, 66 nouveaux dossiers ont été ouverts et 60 sites ont été assainis et leurs dossiers sont clos.
- Dans le cadre du programme de vérification de la conformité, 1 137 agréments ou conditions mentionnées dans les permis ont fait l'objet d'une vérification et leur taux de conformité s'est chiffré à 88,6 pour cent.
- La Direction a reçu et traité 1 730 demandes d'information environnementale sur des propriétés particulières au Nouveau-Brunswick dans le cadre de son programme d'information environnementale.

La **Direction du réacheminement des déchets** est chargée d'élaborer et d'administrer les programmes provinciaux de réduction et de réacheminement des déchets solides produits dans la province. À l'heure actuelle, la Direction régit les programmes provinciaux de réduction et de réacheminement des déchets

suivants : récipients à boisson, pneus, peinture, huile et glycol et déchets électroniques.

Faits saillants

- La Direction a apporté des modifications au *Règlement sur les matières désignées* à l'appui d'un programme de réacheminement des déchets d'emballages et de produits de papier fondé sur la responsabilité élargie des producteurs.
- Elle a achevé la phase 1 de la modernisation du programme de réacheminement des récipients à boisson en modifiant la *Loi sur les récipients à boisson*; elle a entrepris une vaste consultation des intervenants sur la phase II, concernant la proposition d'application de l'approche de la responsabilité élargie des producteurs à ce programme.
- Elle a apporté des modifications au *Règlement général* pris en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* en vue d'augmenter les frais de manutention versés par les distributeurs de boissons aux centres de remboursement pour leur manutention des récipients.
- Elle a mené une vaste consultation des intervenants sur l'ébauche d'un plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides afin de remplacer le plan provincial actuel qui date de 2001.
- Elle a procédé à une vaste consultation des intervenants sur une proposition de cadre réglementaire à l'appui d'un programme de réacheminement des déchets pour les produits pharmaceutiques et les instruments médicaux tranchants ou pointus, fondé sur l'approche stratégique de la responsabilité élargie des producteurs.
- Des travaux ont été entrepris en vue de proposer un accroissement du programme actuel de réacheminement des déchets électroniques en élargissant la définition des déchets électroniques utilisée par le programme actuel.
- Des travaux ont été amorcés en vue de proposer deux nouveaux programmes provinciaux de réacheminement des déchets pour les piles, les lampes et les ampoules.

Conformément au paragraphe 4(8) de la *Loi sur les récipients à boisson*, le ministre est tenu de fournir des renseignements sur le respect par les distributeurs de leur plan de gestion et sur le taux de remboursement des récipients à boisson réutilisables et recyclables

dans la province. Ces renseignements sont présentés dans la section suivante sur les faits saillants et sont réputés satisfaire à cette exigence relative à la production de rapports.

- Dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets de récipients à boisson, 91 distributeurs de récipients à boisson ont respecté leur plan de gestion et un distributeur a été reconnu non conforme.
- Dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets des récipients à boisson, plus de 100 pour cent des récipients réutilisables et environ 70,5 pour cent des récipients recyclables vendus en une année dans la province puis retournés dans les centres de remboursement dans la province sont remboursés.

La **Direction des opérations régionales et de la conformité** assure la prestation locale de services pour divers programmes du Ministère et un programme d'inspection par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Elle gère les activités visant à faire respecter les lois et les règlements dont l'application relève du Ministère. Enfin, elle est chargée de coordonner la gestion des urgences, notamment le plan de gestion des urgences et le système d'appel d'urgence du Ministère.

Faits saillants

- Au total, les bureaux régionaux ont géré 3 763 dossiers d'incident, dont 64 pour cent découlaient de plaintes du public, d'inspections sur le terrain, de vérifications et d'examen de documents. Les dossiers restants étaient liés aux mesures d'intervention en cas d'urgence, à l'information du public et aux réponses aux incidents mineurs.
- Du début à la fin de l'exercice fiscal, la Direction des opérations régionales et de la conformité a pris des mesures d'exécution, notamment 104 arrêtés, cinq amendes en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* et a obtenu gain de cause dans six actions en justice, pour un total de 10 202,50 \$ en amendes.
- La Direction a mené une campagne d'information du public et distribué 1 500 nouveaux panneaux sur les décharges illégales dans l'ensemble de la province.
- Un projet d'amélioration des processus a été entrepris avec, pour objectif, la recherche de gains d'efficacité et d'uniformité dans les procédures opérationnelles et de reddition de comptes de la Direction. Ce projet s'achèvera au cours de l'exercice financier 2022 – 2023 et améliorera notre capacité

de produire des rapports publics sur notre travail, d'effectuer des analyses opérationnelles et de tenir des dossiers à jour et exacts.

La **Direction de la gestion des eaux de source et de surface** est responsable de la protection des sources d'eau potable municipales, de la protection des puits d'eau, de la modification des cours d'eau et des terres humides, de la gestion des terres humides et de la protection des côtes. La Direction a le mandat d'autoriser l'aménagement qui convient aux endroits appropriés et de veiller à ce qu'il soit entrepris en tenant compte des critères d'évitement et de minimisation. Elle est chargée de mettre en œuvre des programmes pour conserver, protéger et assurer la qualité et la quantité d'eau potable pour les prochaines générations.

Faits saillants

- Au total, 2 072 permis ont été délivrés dans le cadre du Programme de modification des cours d'eau et des terres humides. Quatre permis ont été refusés pendant cette période.
- Au total, 40 demandes d'exemption du Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage ont été traitées; 15 ont été acceptées, quatre ont été refusées, 18 n'ont pas nécessité d'exemption et trois sont en attente de renseignements supplémentaires de la part du demandeur.
- Au total, 42 demandes de dérogation ont été traitées dans le cadre du programme protection des bassins hydrographiques : 22 ont été acceptées, deux ont été refusées, le dossier de quatre d'entre elles est clos, sept n'ont pas nécessité d'exemption et sept sont en cours de traitement.
- Des permis de construire des puits d'eau ont été délivrés à 36 entrepreneurs et à 53 foreurs de puits d'eau.
- Les mises à jour du Programme de certification en modification de cours d'eau se sont poursuivies afin d'inclure tous les constructeurs de routes. Cinquante-neuf personnes ont obtenu leur certification, ce qui porte à 665 le nombre total de personnes certifiées.

DIVISION DE LA SCIENCE ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La **Division de la science et de la protection de l'environnement** est responsable de l'examen environnemental des grands projets et de la surveillance des ressources en air et en eau du Nouveau-Brunswick. Elle fournit des évaluations scientifiques et des conseils sur la protection de l'environnement, prépare des rapports sur l'état de l'environnement, élabore des programmes et des politiques et offre un soutien technique, scientifique et en matière d'ingénierie. Elle interprète et évalue la recherche et les développements liés à des questions et à des initiatives relatives à la science, au génie et à la santé environnementale pour le Ministère et elle se tient au courant de ceux-ci.

La Division est composée de la Direction des études d'impact sur l'environnement, de la Direction des sciences de l'air et de l'eau et de la Direction des environnements en santé.

La **Direction des études d'impact sur l'environnement** est responsable du processus d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) visant à cerner les risques d'incidences environnementales associés aux activités et aux aménagements, avant leur exécution, de façon à éviter ces incidences ou à les limiter à des niveaux acceptables si le projet est autorisé. Le processus d'EIE est un processus d'examen interactif, itératif et approfondi qui comprend des possibilités de participation du public et de résolution de problèmes techniques par le biais d'un dialogue avec les promoteurs du projet. De plus, le processus d'EIE offre aux techniciens spécialisés des organismes gouvernementaux, ainsi qu'aux résidents locaux, au public, aux intervenants et aux membres des Premières Nations, une chance de donner leur avis sur le processus de prise de décisions.

Faits saillants

- Au total, 16 projets ont été enregistrés au cours de l'exercice, dont 14 ont été approuvés sous conditions et 62 projets étaient toujours à l'étape de l'examen en vue d'une décision.
- Divers projets ont été examinés dans plusieurs secteurs, dont l'approvisionnement en eau, les installations d'épuration des eaux usées, l'élimination des déchets, le transport d'électricité, la production d'électricité et la production de tourbe.
- La Direction a achevé l'élaboration et la mise à l'essai du nouveau portail numérique des EIE et a lancé sa première phase opérationnelle pour le personnel de la Direction des EIE, les promoteurs et les consultants. Toutes les nouvelles demandes d'EIE sont maintenant enregistrées au moyen du portail des EIE.
- Elle a poursuivi l'élaboration et la mise à l'essai du nouveau portail des EIE à l'intention du Comité d'examen technique des EIE et en vue de lui ajouter, par la suite, un volet destiné au public.
- Elle a amorcé la mise à jour du processus d'évaluation des garanties financières dans le cadre du processus d'EIE.

La **Direction des sciences de l'air et de l'eau** est chargée de surveiller les conditions environnementales actuelles, de fournir des services scientifiques, d'interpréter et d'évaluer les conditions environnementales au Nouveau Brunswick et de produire des rapports à ce sujet. Par l'intermédiaire du Centre d'hydrologie, la Direction travaille également avec l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) et d'autres partenaires pour recueillir et interpréter des données aux fins de prévision des crues afin d'assurer la sécurité des Néo-Brunswickois.

Faits saillants

- La Direction a publié le rapport *Résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour 2019* et le rapport d'une étude spéciale de surveillance de la qualité de l'air à Miramichi.
- Elle a élaboré et publié un document d'orientation pour les stations de surveillance de la qualité de l'air ambiant exploitées par l'industrie pour clarifier et simplifier les exigences à respecter par les industries réglementées et pour assurer aux intervenants et au public que l'industrie est tenue de respecter des normes adéquates sur le plan de l'exactitude des données de surveillance qu'elle déclare.
- Elle a déployé la station mobile de surveillance de la qualité de l'air pour réaliser une étude spéciale d'une durée d'un an dans la région du lac Utopia du comté de Charlotte.

- Le Centre d'hydrologie a assuré des services de prévision des crues durant la saison 2021 du programme Surveillance des cours d'eau. Des rapports mensuels ont été publiés sur les niveaux d'eau et des services de prévision des débits et des niveaux d'eau liés aux phénomènes météorologiques extrêmes ont été assurés pendant toute l'année.
- La Direction a terminé et publié les cartes des risques d'inondation des terres intérieures et côtières et une nouvelle page Web sur les inondations.
- La Direction a exercé une surveillance de la qualité de l'eau des rivières à 55 stations et a surveillé la qualité de l'eau des plages de neuf des parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick.
- Le plan définitif de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac finalisé a été rendu public sur la page Web de la plage Parlee du GNB pour améliorer à long terme la qualité de l'eau dans le bassin hydrographique.

La **Direction des environnements en santé**

collabore avec les partenaires et les intervenants pour coordonner, élaborer, planifier et gérer des programmes de salubrité environnementale, orienter les politiques de salubrité environnementale, offrir un soutien scientifique et technique et une formation au Ministère et à ses partenaires, rédiger des rapports sur l'état de salubrité environnementale, évaluer et prévoir les risques nouveaux et émergents pour la

santé environnementale qui concernent le Nouveau Brunswick. Les membres de la Direction travaillent au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour atteindre les objectifs ministériels.

Faits saillants

- La Direction a continué de diriger l'équipe responsable des programmes relatifs à l'eau potable pour assurer la collaboration et la communication entre les ministères au sujet de l'eau potable.
- Elle a achevé plusieurs initiatives à l'appui du Plan d'action sur les changements climatiques de la province.
- Elle a publié le rapport intitulé *La qualité de l'eau potable dans ma collectivité*, une analyse exhaustive de la qualité de l'eau pour les réseaux de distribution d'eau détenus par les gouvernements locaux, à l'appui de la stratégie provinciale de l'eau.
- Elle a soutenu sur le plan scientifique et technique les programmes du Ministère et de ministères partenaires pour diverses questions et politiques environnementales, dont l'eau potable, la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives, les systèmes autonomes d'évacuation des eaux usées et la qualité de l'air, et pour diverses questions régionales.
- Elle a élaboré de nouvelles ressources d'information sur les cyanobactéries, dont des panneaux d'information, et lancé un nouveau site Web pour informer et sensibiliser le public.

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ENGAGEMENT DU PUBLIC

La **Division des politiques et de la sensibilisation et de l'engagement du public** est responsable de la recherche, de l'élaboration de politiques et de mesures législatives, de la consultation, de l'établissement de relations, de l'engagement et de la sensibilisation du public, ainsi que de la gestion stratégique de projets à l'appui des priorités du gouvernement et des objectifs du Ministère. En outre, la Division offre des services relatifs aux demandes relatives au droit à l'information, à l'accès à l'information, ainsi que des services de coordination et de soutien législatifs.

La Division fournit ces services à la fois au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale et à leurs équipes respectives.

Elle est composée de la Direction des politiques, de la Direction de la sensibilisation et de l'engagement du public et de la Direction des initiatives stratégiques. De plus, une équipe des politiques axée sur la réforme de la gouvernance locale a été créée pour contribuer à cette importante transition.

La **Direction des politiques** offre une vaste gamme de services liés aux politiques, notamment des services d'accès à l'information, de coordination législative, de recherche et d'élaboration de politiques et d'élaboration de règlements et de lois. Elle est également chargée des relations intragouvernementales et intergouvernementales.

Faits saillants

- La *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale a été déposée*, constituant la première étape d'une réforme complète des gouvernements locaux et de la structure de gouvernance locale.
- Un cadre réglementaire a été établi en vue de la mise en œuvre, à l'échelle de la province, d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et les produits de papier.
- La *Loi sur les récipients à boisson* a été modifiée pour transférer la responsabilité du recyclage des récipients à boisson alcoolisée d'ANBL aux distributeurs de boissons alcoolisées, pour ajouter de nouvelles exigences aux plans de recyclage et pour autoriser d'autres méthodes de remboursement dans les centres de remboursement.
- La Direction a reçu 79 demandes relatives au droit à l'information et 52 demandes ayant trait aux frais associés au droit à l'information en 2021 – 2022.

La **Direction de la sensibilisation et de l'engagement du public** coordonne l'élaboration ou le soutien d'initiatives ministérielles de sensibilisation et d'engagement du public visant à renforcer les capacités et à changer les comportements, surveille les processus de consultation prescrits par la loi, conçoit des options pour l'engagement non prescrit par la loi et appuie les activités de reconnaissance des intervenants et d'information du public. Elle assure également la liaison avec le ministère des Affaires autochtones (MAA) pour encadrer les obligations dont le Ministère doit s'acquitter en matière d'engagement et de consultation des Premières Nations et faciliter leur exécution.

Faits saillants

- La Direction a appuyé le processus de notification de l'enregistrement d'EIE aux Premières Nations. Au total, 18 notifications d'EIE ont été envoyées aux Premières Nations.
- Elle a favorisé une relation de travail positive avec les Premières Nations, notamment en facilitant l'échange d'information continu avec les représentants des collectivités des Premières Nations.
- Elle a contribué à la publication de la page Web des cartes des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick et de ressources d'information dans ce domaine.
- Elle a facilité l'élaboration de ressources d'information sur les changements climatiques et les cyanobactéries.

La **Direction des initiatives stratégiques** assure un leadership ciblé pour des initiatives stratégiques complexes qui constituent des priorités pour le GNB. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes politiques pluriannuels complexes et de grande envergure qui auront des retombées importantes dans la province.

Faits saillants

- La Direction a publié le premier rapport d'étape sur la mise en œuvre d'une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick 2018 – 2028.
- Elle a soutenu la réforme de la gouvernance locale en élaborant le nouveau règlement sur les déclarations d'intérêt public, en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*, et en actualisant la formule de subvention de financement et de péréquation communautaires, en vertu de la *Loi sur le financement communautaire*.

De plus, l'équipe des politiques responsable de la **réforme de la gouvernance locale** (RGL) a effectué des recherches approfondies et mis son expertise en matière de politiques, de règlements et de mesures législatives au service des priorités ministérielles clés dans des domaines comme la transition de la gouvernance locale, la collaboration régionale, les limites territoriales des gouvernements locaux, l'aménagement du territoire et l'imposition foncière.

SECRÉTARIAT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le **Secrétariat des changements climatiques** coordonne les initiatives qui visent à favoriser la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Le Secrétariat se consacre également aux initiatives relatives à l'information, à la sensibilisation et au renforcement des capacités. Il est responsable de l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre des plans d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Il mobilise la plupart des ministères et des organismes gouvernementaux afin que les mesures relatives aux changements climatiques fassent partie intégrante des politiques, des programmes et des décisions quotidiennes du gouvernement. Il mobilise également différents intervenants et partenaires des gouvernements locaux et non gouvernementaux afin d'encourager les investissements et les pratiques sobres en carbone et les activités d'adaptation aux changements climatiques.

Faits saillants

- Le Secrétariat a continué de soutenir les efforts des collectivités pour s'adapter aux changements climatiques. Toutes les villes et les municipalités à risque élevé (19) situées dans les régions côtières et le long de la plaine inondable du cours inférieur de la rivière Saint-Jean ont achevé leurs plans d'adaptation. L'élaboration des plans d'adaptation de 56 des 104 municipalités, de trois des 12 commissions de services régionaux et de trois des 15 Premières Nations est terminée.
- Il a affecté un financement de 36 M\$, dans le cadre du Fonds pour les changements climatiques, à la réduction des émissions de GES, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à la promotion de l'information des jeunes de la province sur les changements climatiques.
- Le Nouveau-Brunswick continue d'être le chef de file national de la réduction des émissions de GES, qui ont été réduites de 37 pour cent dans la province depuis 2005. Le Nouveau-Brunswick a dépassé sa cible de 2020 prescrite par la loi et est en voie d'atteindre sa cible de 2030, à savoir la réduction de 46 pour cent des émissions sous les niveaux de 2005. En 2021, le gouvernement fédéral s'est fixé une nouvelle cible pour 2030 : la réduction des émissions d'au moins 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005.

DIVISION DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET DE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE

La **Division des gouvernements locaux et de la réforme de la gouvernance locale** est le premier point de contact entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les collectivités locales. Dans le but de favoriser des communautés dynamiques et durables, la Division fournit des services de soutien et de consultation aux gouvernements locaux et aux commissions de services régionaux et est responsable de l'administration des districts de services locaux (DSL).

La Division est composée de quatre directions : la Direction des finances communautaires, la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, la Direction de la gouvernance locale et régionale et la Direction des services de soutien aux gouvernements locaux. La Division dirige aussi la réforme de la gouvernance locale.

La **Direction des finances communautaires** est chargée de fournir des conseils et des directives relativement aux aspects financiers des entités des gouvernements locaux, des DSL et des commissions. Elle offre un soutien aux collectivités en matière de comptabilité, d'emprunt de capitaux, d'établissement de budgets et de présentation de l'information financière. Elle assure les services de secrétariat de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités et gère les emprunts à long terme des gouvernements locaux et des commissions par l'intermédiaire de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau Brunswick. La Direction appuie également les activités de recherche et d'analyse en cours de la Division sur la politique fiscale provinciale-municipale.

Faits saillants

- La Direction a octroyé des subventions de 68 M\$ à 104 gouvernements locaux et 7 M\$ aux DSL.

La **Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial** est responsable de l'administration de la *Loi sur l'urbanisme* et des règlements connexes pour guider l'aménagement au Nouveau Brunswick. La Direction assure également un leadership et offre un soutien, des conseils et de la formation au personnel ministériel, aux commissions de services régionaux, aux gouvernements locaux, aux associations professionnelles, aux associations gouvernementales locales et au grand public.

Faits saillants

- Quatre nouveaux plans municipaux ou plans ruraux des gouvernements locaux ont été approuvés, ainsi que six plans ruraux pour les régions non constituées en gouvernement local. De plus, 51 modifications à des plans municipaux ou à des plans ruraux de gouvernements locaux ont été approuvées, ainsi que des modifications à sept plans ruraux ou changements de zonage pour les régions non constituées en gouvernement local.
- La Direction a aidé quatre CSR (Kent, Grand Miramichi, Restigouche et Péninsule acadienne) à étudier et à se procurer un outil nuagique pour la délivrance des permis de construire, ce qui leur permettra d'améliorer le service à la clientèle en rendant le délai de traitement des demandes de permis plus efficace, grâce à l'utilisation de cette technologie avancée.

La **Direction de la gouvernance locale et régionale** offre un soutien à l'échelle de la province et assure la liaison entre les gouvernements locaux, les commissions de services régionaux et la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick (SPCANB). La Direction offre des conseils sur des questions de gouvernance et d'administration aux gouvernements locaux et aux commissions de services régionaux. Elle travaille avec les 104 gouvernements locaux, les 4 associations municipales et les 12 commissions de services régionaux et répond aux demandes de renseignements généraux concernant les activités des gouvernements locaux, l'application de la *Loi sur les jours de repos* et la protection et le contrôle des animaux. La Direction fournit également des conseils et des directives sur l'administration de la *Loi sur le contrôle des municipalités* qui autorise la nomination d'administrateurs pour veiller au

fonctionnement quotidien d'un gouvernement local en cas de perte du quorum. La Direction assure la liaison avec le Comité des fonctionnaires des provinces et territoires (CPFT) pour les administrations locales afin de coordonner les réunions provinciales territoriales (PT) des ministres responsables du gouvernement local. La Direction est également chargée de soutenir les collectivités qui souhaitent entreprendre des projets de restructuration communautaire. La Direction offre son soutien et des conseils aux zones d'amélioration des affaires (ZAA), notamment en leur versant des fonds.

Faits saillants

- La Direction a tenu l'Orientation municipale 2021, relative aux rôles et aux responsabilités, pour 450 membres élus et non élus des conseils et membres du personnel des CSR à la suite des élections municipales de mai 2021.
- Elle a facilité la transition au terme du mandat de la fiduciaire de la CSR 8, et a animé la formation des nouveaux membres du conseil d'administration, dans le cadre du processus de rétablissement du pouvoir du conseil à la suite de l'élection municipale de mai 2021.
- Elle a favorisé l'élaboration de règlements pour mieux protéger les animaux en renforçant les mesures législatives dans ce domaine.

La **Direction des services de soutien aux gouvernements locaux** gère la prestation de services dans les secteurs de la province non constitués en municipalités (qu'on appelle districts de services locaux ou « DSL »). La Direction assure la prestation de services, comme la protection contre les incendies et la collecte des déchets solides, et soutient les mesures d'urgence dans les DSL par l'entremise de ses bureaux régionaux. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction collabore avec les comités consultatifs des DSL, les services de pompiers volontaires, les commissions de services régionaux et les conseils de loisirs. En outre, elle administre un programme de petits prêts pour immobilisations de 1 M\$ pour les projets des DSL.

Faits saillants

- La Direction a tenu pour la première fois des élections sans contact pour les services de districts locaux afin de permettre aux résidents de voter de manière virtuelle, à savoir en ligne, au téléphone et par courrier, tout en assurant la sécurité publique et en joignant ainsi beaucoup plus d'électeurs que par d'autres moyens.

- Elle a collaboré étroitement avec le Bureau du prévôt des incendies pour administrer le service d'incendie afin d'assurer la sécurité des membres des services de pompiers et du public pendant la pandémie.
- Elle a acheté de l'équipement pour les services d'incendie et entretenu l'infrastructure dans le cadre de son soutien permanent du service d'incendie.

L'équipe de la réforme de la gouvernance locale est chargée de diriger la mise en œuvre du plan de réforme de la gouvernance locale et du système de prestation de services du Nouveau-Brunswick. S'appuyant sur son travail d'élaboration d'un plan pendant toute l'année 2020 – 2021, cette équipe d'experts multidisciplinaire dirige les changements visant à régler les problèmes du système de gouvernance locale actuel du Nouveau-Brunswick sur les plans financier, social, environnemental et structurel. L'année dernière, l'équipe de la réforme de la gouvernance locale a axé son travail sur la promotion de collectivités dynamiques et durables aujourd'hui et pour de nombreuses années à venir.

Faits saillants

- L'équipe a publié une série d'options de réforme dans le livre vert intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*.
- Elle a analysé les options de réforme en faisant appel à quatre groupes de travail sur les structures, la collaboration régionale, l'aménagement du territoire et les finances.

- Elle a fait participer le public et les intervenants à un vaste processus de consultation qui a culminé avec la publication d'un rapport « Ce que nous avons entendu », suivie d'une série de séances de mobilisation supplémentaires pour discuter des résultats du processus.
- Elle a publié le livre blanc, intitulé *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*, qui expose en détail un plan de réforme exhaustif de la gouvernance locale pour le Nouveau-Brunswick.
- Elle a présenté le projet de loi 82 : *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale* qui a conféré au gouvernement le pouvoir législatif de procéder à la mise en œuvre du plan de réforme.
- Elle a établi un bureau de gestion des projets et des plans exhaustifs pour orienter et soutenir la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance locale.
- Elle a embauché des facilitateurs de la transition pour diriger des comités consultatifs dans chaque gouvernement local restructuré et toutes les commissions de services régionaux.

DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DU FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE

La **Division des services généraux et du financement communautaire** assure des services ministériels liés notamment à la gestion financière, à l'analyse des affaires juridiques, à l'excellence du rendement et à la gestion des ressources humaines et de l'information, ainsi que la surveillance du développement des technologies de l'information et des services de soutien fournis par Service Nouveau-Brunswick. En outre, la Division administre le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le Fonds en

fiducie pour l'environnement (FFE) du gouvernement provincial. La Division fournit un soutien et des conseils techniques aux collectivités pour les aider à régler leurs problèmes d'infrastructure en profitant des programmes de financement applicables.

La Division comprend les directions suivantes : Finances générales et administration, Affaires juridiques, Processus d'excellence du rendement, Services de gestion de l'information, Financement communautaire et Ressources humaines.

La **Direction des finances générales et des services de l'administration** coordonne les processus relatifs à la planification financière, à la budgétisation et aux états financiers intermédiaires. Elle fournit de l'information, des analyses et des conseils financiers au personnel et à la haute direction du Ministère, aux organismes centraux, ainsi que des services d'achat et de gestion des véhicules. La Direction offre des services de comptabilité, notamment la vérification visant à s'assurer que les transactions sont inscrites avec exactitude dans les états financiers du GNB, la mise à jour de l'index ministériel du Système d'information financière, le rapprochement des comptes d'actif et de passif et la perception et le dépôt des recettes. En outre, elle offre des services généraux de bureau et de soutien administratif.

Faits saillants

- La Direction a offert des services d'analyse financière à l'appui des principales priorités du GNB, dont la réforme de la gouvernance locale et le Fonds pour les changements climatiques.
- Elle a poursuivi son travail de planification et de mise en œuvre de modules supplémentaires pour le nouveau système de planification des ressources organisationnelles (PRO), de concert avec l'équipe responsable du système.

La **Direction des affaires juridiques** offre des services consultatifs au Ministère et des services liés à la prestation de programmes en effectuant des recherches et en offrant des services d'interprétation et d'application de la loi. Elle assure la liaison entre le Ministère et le Cabinet du procureur général sur différentes questions juridiques et est notamment responsable de la gestion des dossiers juridiques au Ministère, de la réponse aux demandes d'avis juridiques, de l'examen des contrats, des protocoles d'entente et des ententes, du soutien consultatif en matière de politiques et sur le plan opérationnel pour le personnel et la haute direction du Ministère.

Faits saillants

- La Direction a encadré le personnel et lui a offert un soutien constant pour la préparation des arrêtés ministériels et des réponses ministérielles aux appels en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et de la *Loi sur l'assainissement de l'air*.
- Elle a encadré le personnel et lui a offert un soutien constant pour la préparation et l'examen des contrats, notamment des ententes dans le cadre du FDCC et du FFE.

La **Direction du processus d'excellence du rendement** dirige l'adoption du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère, notamment l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique. La Direction entreprend et facilite divers projets en faisant appel aux méthodologies de Lean Six Sigma et de gestion des projets et des changements, sert de point de référence pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles et assure la conformité de la stratégie et des efforts ministériels avec le processus de reddition de comptes du GNB.

Faits saillants

- La Direction assure la gestion du portefeuille des projets prioritaires relevant du mandat du Ministère, dont la production de rapports pour les réunions de reddition de comptes du GNB.
- Elle a apporté son appui à l'initiative de réforme de la gouvernance locale du Ministère en gérant et en facilitant de multiples projets.
- Elle a dirigé divers projets d'amélioration continue pour des programmes, services et processus ministériels clés.
- Elle a soutenu, encadré et formé le personnel d'EGL relativement aux pratiques d'amélioration des processus et de gestion des projets, y compris en assurant notre première formation ceinture jaune.

La **Direction des services de la gestion de l'information** doit veiller à ce que le Ministère utilise les technologies de l'information (TI) et les systèmes d'information géographique (SIG), et gère les dossiers d'une manière efficace et stratégique. La Direction offre un soutien consultatif et opérationnel au personnel du Ministère dans ces domaines et veille à ce que le Ministère adopte les initiatives et les stratégies du GNB en matière de TI, de SIG et de gestion des documents et qu'il y contribue. Elle supervise les questions et les projets relatifs aux TI pour s'assurer que le travail réalisé par le personnel de Service Nouveau-Brunswick (SNB) cadre avec les priorités et les stratégies du Ministère dans le domaine des TI et les soutient.

Faits saillants

- La section des systèmes d'information géographique de la Direction a produit plus de mille cartes pour l'initiative de réforme de la gouvernance locale du gouvernement.

La **Direction du financement communautaire** administre le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. Ces programmes d'investissement des gouvernements fédéral et provincial ont pour objectif de construire, de remplacer ou d'améliorer l'infrastructure municipale qui contribue à la prestation de services essentiels dans les collectivités de la province. La Direction gère également le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) du Nouveau-Brunswick. Ce programme, pour lequel des demandes doivent être déposées, octroie du financement aux municipalités, aux établissements d'enseignement, aux Premières Nations, ainsi qu'aux organismes privés et à but non lucratif pour des projets environnementaux qui satisfont aux critères de la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. Les projets sont financés grâce aux recettes perçues en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* et aux droits associés au recyclage des récipients.

Faits saillants

- Dans le cadre du programme du FFE, près de 9,5 M\$ ont été octroyés à plus de 270 projets bénéfiques pour l'environnement naturel, dont 266 projets communautaires d'une valeur de plus de 9 M\$.
- Dans le cadre du FDCC, près de 70 M\$ ont été transférés aux gouvernements locaux pour des investissements stratégiques dans les infrastructures qui contribuent à rendre les collectivités plus dynamiques et viables.
- Le premier appel public de demandes pour des projets d'infrastructure dans les DSL a été lancé. Plus de 35 M\$ ont été octroyés à plus de 116 projets d'infrastructure communautaire.
- C'était la dernière année du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées qui a vu l'achèvement de 131 projets d'une valeur estimée à plus de 159 M\$. Les projets réalisés dans le cadre de ce programme étaient axés sur la remise en état et l'optimisation des réseaux municipaux d'approvisionnement en eau potable, la collecte des eaux pluviales et le traitement des eaux usées.

La **Direction des ressources humaines** offre du soutien et des conseils d'expert à la direction et au personnel du Ministère. Elle supervise les programmes et les processus dans tous les domaines des ressources humaines, y compris la planification des effectifs, la dotation et le recrutement, la classification des emplois, les langues officielles, les relations de travail et les relations avec les employés, la santé, la sécurité et le mieux-être au travail et le perfectionnement des employés et le développement organisationnel.

Faits saillants

- La Direction a mis en œuvre une nouvelle politique sur le travail solitaire à l'échelle du Ministère.
- Elle a soutenu des programmes de perfectionnement des cadres pour les cadres supérieurs émergents et les leaders en évolution.

Information financière

Déclaration de renseignements financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en milliers)

| DÉPENSES | BUDGET PRINCIPAL | TRANSFERTS D'AFFECTATIONS * | BUDGET | RÉEL | "ÉCART PLUS/ (MOINS)" |
|--|------------------|-----------------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Services généraux | | | | | |
| • Haute direction | 500,0 | 6,0 | 506,0 | 809,5 | 303,5 |
| • Services généraux | 1 511,0 | 13,4 | 1 524,4 | 1 724,5 | 200,1 |
| • Financement communautaire | 165,0 | 1,5 | 166,5 | 156,5 | (10,0) |
| Gouvernements locaux | | | | | |
| • Dépenses des districts de services locaux | 65 363,0 | 6,9 | 65 369,9 | 61 494,8 | (3 875,1) |
| • Subvention de financement et de péréquation communautaires | 68 879,0 | - | 68 879,0 | 68 879,3 | 0,3 |
| • Mandat d'impôt foncier des municipalités et des communautés rurales | - | - | - | (3 177,9) | (3 177,9) |
| • Finances communautaires ** | 962,0 | 2,9 | 964,9 | 483,6 | (481,3) |
| • Gouvernance locale et régionale | 1 838,0 | 16,5 | 1 854,5 | 3 201,3 | 1 346,8 |
| Autorisations et conformité | | | | | |
| • Opérations régionales et conformité | 3 129,0 | 10,8 | 3 139,8 | 3 398,5 | 258,7 |
| • Autorisations | 2 772,0 | 5,2 | 2 777,2 | 2 982,5 | 205,3 |
| • Gestion des eaux de source et de surface | 591,0 | 5,1 | 596,1 | 677,7 | 81,6 |
| • Réacheminement des déchets | 365,0 | 1,0 | 366,0 | 412,1 | 46,1 |
| Science et protection de l'environnement | | | | | |
| • Étude d'impact sur l'environnement | 1 585,0 | 10,2 | 1 595,2 | 1 446,9 | (148,3) |
| • Sciences de l'air et de l'eau | 2 511,0 | 7,7 | 2 518,7 | 2 835,6 | 316,9 |
| • Direction des environnements en santé | 494,0 | 3,6 | 497,6 | 332,1 | (165,5) |
| Politiques, changements climatiques et participation des Premières Nations et du public | | | | | |
| • Politiques et participation des Premières Nations et du public | 1 216,0 | 13,8 | 1 229,8 | 1 340,6 | 110,8 |
| • Secrétariat des changements climatiques | 1 579,0 | 7,8 | 1 586,8 | 1 576,3 | (10,5) |
| Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme | 316,0 | - | 316,0 | 354,3 | 38,3 |
| Total du budget ordinaire | 153 776,0 | 112,4 | 153 888,4 | 148 928,1 | (4 960,3) |
| Total du budget d'immobilisations (districts de services locaux) | 1 000,0 | - | 1 000,0 | 1 000,0 | - |
| Société de développement régional | | | | 580,7 | |
| • Programme d'infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick – SDR | | | | | |
| • Programme d'infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick - Projets d'immobilisations | | | | 77 566,7 | |
| Financement total fourni par la Société de développement régional | | | | 78 147,4 | |

| COMPTE À BUT SPÉCIAL | | | | | |
|--|---|-----------------|--------------------------|-----------------|--|
| <i>Programme</i> | <i>Somme reportée de l'année précédente</i> | <i>Recettes</i> | <i>Financement total</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Somme reportée à l'année suivante</i> |
| Fonds en fiducie pour l'environnement | 36 995,8 | 13 092,7 | 50 088,5 | 9 416,8 | 40 671,7 |
| Fonds pour les changements climatiques | - | 47 150,0 | 47 150,0 | 29 054,5 | 18 095,5 |
| RECETTES | | | BUDGET PRINCIPAL | RÉEL | "ÉCART PLUS/(MOINS)" |
| Rendement des investissements | | | 20,0 | 37,9 | 17,9 |
| Licences et permis | | | 3 434,0 | 3 782,6 | 348,6 |
| Vente de biens et services | | | 349,0 | 351,3 | 2,3 |
| Divers | | | - | 0,2 | 0,2 |
| Total du budget ordinaire | | | 3 803,0 | 4 172,0 | 369,0 |

* Transferts de crédit pour la provision centrale pour traitements

À noter : les chiffres sont provisoires et peuvent varier légèrement de l'information publiée dans Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Finances et du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice 2021 – 2022.

| NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE | | |
|--|------------|------------|
| TYPE D'EMPLOYÉ | 2020 | 2021 |
| Permanent | 202 | 206 |
| Temporaire | 35 | 31 |
| TOTAL | 237 | 237 |

Le Ministère a annoncé 19 concours, soit 12 concours publics et sept concours restreints.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

| TYPE DE NOMINATION | DESCRIPTION DE LA NOMINATION | ARTICLE DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE | NOMBRE |
|--|---|--|--------|
| Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés | Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation; • un degré élevé de compétences techniques; • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. | 15(1) | 0 |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi | Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement. | 16(1)(a) | 1 |
| Programme de gestion du talent ministériel | Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence. | 16(1)(b) | 0 |
| Mutation latérale | Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique. | 16(1) or 16(1)(c) | 3 |
| Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent | Une personne qui est embauchée à titre occasionnel en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique. | 16(1)(d)(i) | 1 |
| Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent | Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours. | 16(1)(d)(ii) | 0 |

Aux termes de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte de favoritisme n'a été présentée à l'administrateur général du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

| NO DU PROJET DE LOI | NOM DE LA LOI | DATE DE LA SANCTION ROYALE | RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS |
|---------------------|---|----------------------------|---|
| 42 | <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives</i> Chap-16.pdf (gnb.ca) | 11 juin 2021 | Cette loi apporte des modifications à la <i>Loi concernant la protection des animaux</i> pour clarifier les dispositions relatives aux certificats de santé délivrés par un vétérinaire. |
| 70 | <i>Loi modifiant la Loi sur les récipients à boisson</i> Chap-40.pdf (gnb.ca) | 17 décembre 2021 | Cette loi a modifié la <i>Loi sur les récipients à boisson</i> pour améliorer le Programme de gestion des récipients à boisson en : i. retirant à ANBL la responsabilité exclusive de la distribution de boissons alcoolisées aux fins de la Loi et en transférant cette responsabilité aux distributeurs de boissons; ii. en ajoutant de nouvelles exigences relatives au plan de recyclage; iii. en permettant d'autres méthodes de remboursement dans les centres de remboursement. |
| 82 | <i>Loi concernant la réforme de la gouvernance locale</i> Chap-44.pdf (gnb.ca) | 17 décembre 2021 | Cette loi modifie la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> , la <i>Loi sur l'urbanisme</i> , la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> et la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> afin de permettre la réforme de la gouvernance locale. |

| NOM DU RÈGLEMENT | DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR | RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS |
|--|---|--|
| <i>Réduction des émissions de gaz à effet de serre – Loi sur les changements climatiques</i> 2021-43.pdf (gnb.ca) | Déposé le 1 ^{er} juin 2021, mais réputé être entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021. | Ce nouveau règlement pris en vertu de la <i>Loi sur les changements climatiques</i> permet de réglementer les émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs au Nouveau-Brunswick au moyen d'un système de tarification provincial fondé sur le rendement. |
| <i>Règlement sur les pénalités administratives – Loi sur les changements climatiques</i> 2021-44.pdf (gnb.ca) | Déposé le 1 ^{er} juin 2021. Les articles 1 et 2 et 4 à 7 étaient réputés être entrés en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020. L'article 3 était réputé être entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021. | Ce nouveau règlement pris en vertu de la <i>Loi sur les changements climatiques</i> permet d'imposer des pénalités administratives pour les contraventions à la Loi. |
| Décret sur les municipalités – <i>Loi sur les municipalités</i> 2021-48.pdf (gnb.ca) | 25 juin 2021 | Ces modifications visaient à annexer 13 parcelles de terrain au village de Centreville. |
| <i>Règlement sur les districts de services locaux – Loi sur les municipalités</i> 2021-49.pdf (gnb.ca) | 25 juin 2021 | Ces modifications visaient à annexer 13 parcelles de terrain au village de Centreville. |

| NOM DU RÈGLEMENT | DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR | RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS |
|---|------------------------------|---|
| Décret sur les municipalités – <i>Loi sur les municipalités</i> 2021-50.pdf (gnb.ca) | 25 juin 2021 | Ces modifications visaient à annexer deux parcelles de terrain à la ville de Woodstock. |
| <i>Règlement sur les matières désignées – Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> 2021-76.pdf (gnb.ca) | 14 octobre 2021 | Ces modifications ont établi un nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et les produits de papier. |
| <i>Règlement sur les servitudes désignées – Loi sur l'urbanisme</i> 2021-83.pdf (gnb.ca) | 18 novembre 2021 | Ce règlement a été transféré de l'ancienne Loi sur l'urbanisme à la nouvelle Loi sur l'urbanisme. |
| <i>Règlement général – Loi sur la Société protectrice des animaux</i> 2021-87.pdf (gnb.ca) | 1 ^{er} janvier 2022 | Le <i>Règlement général</i> a été modifié pour exiger que les propriétaires de chiens respectent les normes supplémentaires de maintien en laisse et que les personnes qui vendent un chien ou un chat remettent à l'acheteur un certificat de santé valide délivré par un vétérinaire. Il a également mis à jour les mentions du <i>Code de pratiques recommandées pour les chenils du Canada</i> et a ajouté des mentions aux normes suivantes relatives aux soins des animaux : le <i>Code de pratiques pour le soin et la manipulation des lapins</i> et le <i>Code de pratiques relatives aux soins des chiens</i> de la SPCANB. |
| <i>Règlement sur les établissements hébergeant des animaux familiers – Loi sur la Société protectrice des animaux</i> 2021-88.pdf (gnb.ca) | 1 ^{er} janvier 2022 | Le <i>Règlement sur les établissements hébergeant des animaux familiers</i> a été modifié pour clarifier les cas dans lesquels les titulaires d'une licence d'établissement hébergeant des animaux familiers doivent obtenir l'autorisation préalable de la SPCA du Nouveau-Brunswick avant de modifier leurs locaux et pour mettre à jour les mentions relatives au <i>Code de pratiques recommandées pour les chenils du Canada</i> . |

La liste des lois et des règlements dont l'administration relevait du Ministère en 2020 – 2021 peut être consultée à l'adresse suivante : <https://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=6>

2021 – 2022

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

En 2020 – 2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué de remplir son obligation en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et s'est engagé à offrir de manière active des services de qualité dans les deux langues officielles. Voici les activités connexes qui ont été entreprises de façon continue pendant l'exercice.

AXE 1

Les citoyens du Nouveau-Brunswick continueront d'avoir accès à un service d'égalité de qualité en français ou en anglais, partout dans la province.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la langue de service et veiller à ce que les employés comprennent bien la politique sur la langue de service :

- Les employés ont dû suivre le module sur la langue de service offert par le Centre du savoir du GNB. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont été suivis et le vérifier tous les ans pendant la période d'évaluation du rendement. Un rapport sur le taux d'achèvement est remis chaque année aux gestionnaires.
- Un rappel concernant l'offre active est envoyé à tous les employés chaque année. De plus, des outils sont fournis aux employés par le coordonnateur des langues officielles qui les encadre également pour les aider à offrir le niveau de service approprié.
- Consultation et discussions continues entre les conseillers et conseillères des ressources humaines et les gestionnaires pour s'assurer que le Ministère remplit au mieux les exigences relatives aux profils linguistiques. Tous ces profils sont remplis et révisés au besoin.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la langue de travail et veiller à ce que les employés comprennent bien la politique sur la langue de travail :

- Les employés doivent suivre le module sur la langue de travail offert par le Centre du savoir du GNB tous les deux ans. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont été suivis et le vérifier tous les ans pendant la période d'évaluation du rendement. Un rapport sur le taux d'achèvement est remis chaque année aux gestionnaires.
- Les nouveaux employés ont eu la possibilité de déclarer la langue de travail de leur choix pour la communication dans le formulaire d'acceptation d'emploi. Un aide-mémoire sur la langue de travail accompagne la trousse d'orientation des nouveaux employés.
- On a veillé à ce que l'évaluation du rendement des employés soit effectuée dans la langue de leur choix. Les gestionnaires ont également revu les politiques sur la langue de travail et sur la langue de service avec leurs employés pour s'assurer qu'ils sont conscients de leur droit de travailler dans la langue de leur choix, ainsi que de leur obligation de fournir une offre active de service dans les deux langues officielles.
- Une formation en langue seconde a été offerte aux employés qui répondent aux exigences de la Politique de formation en langue seconde du Ministère. Quatorze employés ont suivi la formation en langue seconde en 2021 – 2022.

AXE 3

Les politiques et les programmes du gouvernement provincial, nouveaux ou révisés, tiendront compte des réalités des deux communautés linguistiques officielles.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en suivant les modules obligatoires donnés par le Centre du savoir du GNB.
- Les employés doivent relire la *Loi sur les langues officielles* pendant le processus annuel de gestion du rendement.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents, ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs relatifs à la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- Une orientation a été donnée à tous les nouveaux employés, y compris de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et les politiques et règlements régissant leurs interactions au chapitre des langues officielles. Ils doivent signer et envoyer une confirmation aux Ressources humaines une fois la formation achevée.
- Les employés en poste doivent lire les politiques sur les langues officielles dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.
- On continue de rappeler à tous les employés qu'ils sont tenus de fournir une offre active de service dans les deux langues officielles.
- Le coordonnateur des langues officielles du Ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par l'entremise du Conseil du Trésor pour se tenir au courant de toutes les activités touchant les langues officielles et se montrer proactif.

CONCLUSION

L'année 2022 apportera d'importants changements avec la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action. Le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a déjà commencé à les préparer; la politique et les lignes directrices des coordonnateurs des langues officielles ont été mises à jour récemment, le plan d'action précédent a été soumis à l'examen du Commissariat et, en juin 2022, au centre de conférences Wu, la nouvelle commissaire a présenté un important exposé sur le rapport annuel 2020 – 2021.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Englobe l'exercice visé par le rapport et l'exercice précédent.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de recommandations du Bureau du vérificateur général au cours des exercices 2021 – 2022 et 2019 – 2020.

Section 2 – Comprend les périodes de déclaration des troisième, quatrième et cinquième exercices.

| NOM ET ANNÉE DE LA VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE | RECOMMANDATIONS |
|---|---|
| | TOTAL |
| Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB Changements climatiques – 2017 https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V1/Chap3f.pdf | 8 (5 EGL et 3 Énergie NB) <i>Remarque : seules les recommandations concernant EGL sont présentées ici.</i> |

| RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE | MESURES PRISES |
|---|---|
| 3.41 Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES), indiqués dans son Plan d'action sur les changements climatiques, soient prescrits par la loi, de manière semblable à d'autres provinces canadiennes. | Les objectifs relatifs aux GES sont inclus dans la nouvelle <i>Loi sur les changements climatiques</i> (projet de loi 39) comme suit : « 2 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la province de sorte qu'elles n'excèdent pas, pour l'année en question, les niveaux suivants : (a) 14,8 mégatonnes en 2020, (b) 10,7 mégatonnes en 2030, (c) 5 mégatonnes en 2050. » |
| 3.48 Nous recommandons que le Ministère fixe des objectifs précis de réduction des émissions de GES pour Énergie NB pour faire en sorte que les objectifs provinciaux établis dans le Plan d'action sur les changements climatiques soient réalisables. | Le 27 avril 2021, le système de tarification fondé sur le rendement (STFR) du Nouveau-Brunswick a été approuvé par le gouvernement fédéral, et ce, rétroactivement au 1 ^{er} janvier 2021. Les émissions provenant de la production d'électricité seront réglementées en vertu du STFR du Nouveau-Brunswick à compter du 1 ^{er} janvier 2021. Pour 2019 et 2020, la production d'électricité était réglementée par le gouvernement fédéral. Le Nouveau-Brunswick est aussi déterminé, conformément à la mesure 40 de son Plan d'action sur les changements climatiques, à éliminer la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030 ou par l'entremise d'un accord d'équivalence, ce qui représente la seule grande possibilité de réduire les émissions de GES dans la province. |

| | |
|--|--|
| <p>3.63 Nous recommandons que le Ministère termine un plan de mise en œuvre qui décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comment et quand les mesures relevées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre; • comment le Ministère envisage de surveiller les progrès et d'en rendre compte. | <p>Le Secrétariat des changements climatiques, au nom du GNB, a coordonné la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques.</p> <p>La mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques est une initiative prioritaire du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. L'objectif fixé consiste à réaliser 75 % des mesures du plan d'action d'ici le 31 mars 2022.</p> <p>Le Secrétariat des changements climatiques a collaboré avec les ministères responsables pour établir un plan de mise en œuvre qui a été suivi mensuellement pour s'assurer que l'objectif de 75 % est atteint.</p> <p>Le suivi des progrès a été effectué au moyen de rapports d'étape annuels, conformément à l'engagement pris dans la <i>Loi sur les changements climatiques</i> (article 3).</p> <p>Un rapport d'étape pour la période du mois de décembre 2017 au 31 mars 2020 a été rendu public en janvier 2021 et un rapport d'étape final a été rendu public le 5 juillet 2022.</p> |
| <p>3.108 Nous recommandons que le Ministère élabore une évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau provincial. Cette évaluation devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un recensement des risques; • une analyse des risques; • une évaluation des risques; • un traitement des risques et des mesures d'adaptation; • un plan de mise en œuvre et un suivi. | <p>Les efforts de planification de l'adaptation dans la province sont guidés par les évaluations des risques clés qu'effectuent Environnement Canada (élévation du niveau des mers), Ressources naturelles Canada (évaluation nationale/ régionale), le gouvernement provincial (initiatives de collaboration pour l'adaptation régionale) et diverses municipalités. Le gouvernement provincial collabore avec le gouvernement fédéral au renforcement de la capacité relative à l'information sur le climat à utiliser dans ces évaluations.</p> <p>Bien qu'il n'existe aucune évaluation provinciale exhaustive des risques associés aux changements climatiques, les évaluations réalisées jusqu'à maintenant portent sur les éléments signalés dans la recommandation.</p> <p>Le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) prévoit la mise en place d'évaluations des vulnérabilités et des risques pour les infrastructures essentielles, les municipalités, les commissions de services régionaux et les ressources naturelles.</p> <p>Des progrès considérables sont accomplis dans la réalisation des évaluations des vulnérabilités et l'élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités et pour les infrastructures et les secteurs clés. À ce jour, 45 municipalités ont élaboré des plans d'adaptation, y compris toutes les villes, les municipalités présentant le risque le plus élevé et cinq municipalités de la rivière Saint-Jean qui sont exposées aux inondations printanières annuelles. En plus de ce travail fondamental dans les municipalités, le Nouveau-Brunswick aura élargi son champ d'action en effectuant des évaluations des risques dans des secteurs essentiels tels que nos réseaux régionaux de santé, nos collectivités vulnérables et nos universités.</p> <p>En poursuivant sur la lancée du travail considérable effectué jusqu'à maintenant, le Nouveau-Brunswick continuera à prendre en considération les évaluations des risques à l'échelle régionale et à chercher des moyens d'y participer.</p> |
| <p>3.134 Nous recommandons que le Ministère actualise le système de suivi des progrès du PACC pour refléter les dernières modifications apportées au plus récent Plan d'action sur les changements climatiques.</p> | <p>Le Secrétariat des changements climatiques, au nom du GNB, utilise actuellement un système pour surveiller et suivre sa mise en œuvre, notamment la planification continue, l'établissement des priorités et la production de rapports d'étape. Ce système a remplacé le système de suivi des progrès du PACC.</p> |

Rapport en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

En vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur général doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de divulgations d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2021 – 2022.